COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2018

Présents
M. Alexandre SPADA, Mme Christèle DEVERGNE, M. Hervé LARRIVE, M. Nicolas GAUCHET
Mme Lucine GAROIS, M. Bertrand WOJTYNIAK, Mme Marie-Paule DESMOULINS,
M. Miodrag GLUVACEVIC, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU, M. Joël PRECY, M. Pascal VALENTIN
M. Thierry DARPHIN, M. José CERQUEIRA DA COSTA, M. Christian DEBONS, Mme Françoise GUILLARD, M. Jean-Paul MALHOMME, Mme Corinne COLOMBIES, Mme Sylvie PASSE
Mme Cacilda FERREIRA, M. Jérôme DE GABRIELLI DE GUBBIO, M. Gérard LAMBERT

Absents excusés
M. François PAROLINI donne pouvoir à M. Jean-Paul MALHOMME
Mme Sabrina LESNE donne pouvoir à M Nicolas GAUCHET
Mme Antonella SCIATTELLA
Mme Rose-Maria PEREIRA
Mme Sandrine LINISE

Absents non excusés
M. Jean-Charles COINTOT
Mme Corinne COINTOT
M. Rémy POLYCARPE

A été désigné Secrétaire de séance : Mme DEVERGNE
La séance est ouverte à 19h01
Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire donne connaissance des délégations de votes.
Suivant l'ordre du jour,

VOTE DU COMPTE-RENDU CM PRECEDENT

M le Maire demande si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler sur **le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017**

Le compte rendu est adopté à la majorité :

6 Abstentions : M. MALHOMME - M. DEBONS - Mme GUILLARD - Mme COLOMBIES - M. LAMBERT M.PAROLINI

DECISIONS

Aucune décision présentée à ce conseil municipal.

1.-.Rapport d'Orientation Budgétaire- Année 2018

M Valentin présente le rapport de façon synthétique.

M Debons regrette que le rapport ne soit pas projeté simultanément.

Plusieurs élus regrettent que le dossier du DOB ne soit pas photocopié correctement. En effet, le document d'origine était recto-verso et a été photocopié sur le recto seulement. Mais, le document original complet a été transmis dans les délais à tous.

M Précy ajoute que les efforts de réduction ça a des limites. M Valentin approuve en précisant que rationaliser ça a des limites dans le temps mais améliorer l'efficience, c'est bien sur le temps long.

M Précy indique que le vrai problème c'est les dotations d'État qui baissent, comment on fait ? Vous êtes des béni oui-oui qui n'utilisez pas les leviers d'actions. M Valentin Répond qu'il se borne à agir sur ce qu'il peut.

M Précy trouve l'orientation saine d'anticiper l'arrivée de la population mais il faut se reposer la question sur le lien salaire/prix cantine. M le Maire répond que grâce à l'équilibre en terme de quotient familial, la commune n'est pas confrontée à des incidents de payements graves.

M Malhomme regrette que le président Durovray demande la défense de la ruralité dans ses vœux et en même temps la loi SRU impose 25 % de Logements sociaux. Il y a un conflit d'intérêt.

Mme Colombiès indique que vu la baisse des recettes, il faut être bon gestionnaire. Il y a de l'argent utilisé sur des projets qui sont assimilés à du gaspillage (citystade, stade,...) et qu'en plus la vidéoprotection ne marche pas.

M le Maire indique que la vidéoprotection fonctionne qu'elle a permis des résolutions d'enquêtes.

Que par ailleurs, le logement social ne doit pas être une obligation mais un devoir.

Enfin, nous sommes sur un trend de 11 M€ d'investissement soit 1 M€ de fonctionnement supplémentaire par an. Grâce à notre gestion, et au financement alternatif du FMI, notre équilibre budgétaire est garanti. Cette augmentation de dépense est anticipée.

Article unique : Vote la tenue du Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2018

Vote à la majorité :

7 Contres : M. MALHOMME - M. DEBONS - Mme GUILLARD - Mme COLOMBIES - M. LAMBERT - Mme PASSE – M.PAROLINI

2 - Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition d'une ou plusieurs installations sportives pour le Collège R. Doisneau (2016-2019) ; Avenant 2 saison 2017/2018

Considérant qu'il convient de signer l'avenant annuel

Article 1 : AUTORISE la signature de l'avenant 2 concernant la période 2017-2018 dont la recette s'élève à 14 140 euros de la convention de mise à disposition d'installations sportives pour le collège R DOISNEAU sur la période 2016-2019

Article 2 : DONNE POUVOIR au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
Vote à la Majorité :

6 Abstentions : Mme GUILLARD – M. LAMBERT - M. DEBONS – Mme GUILLARD - Mme COLOMBIES M.PAROLINI

M. Debons dit que le car municipal déplacerait les collégiens au détriment des primaires.
M. Le Maire répond, non ce n'est pas vrai, trouvez-moi des exemples.

---

3 - SIGNATURE DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSTION D'UN EMPLACEMENT PAR LA COMMUNE D'ITTEVILLE AU PROFIT D'ORANGE POUR L'IMPLANTATION D'ANTENNES SUR LE MAT FREE

Article 1 : APPROUVE la convention d'occupation d'une parcelle par la commune d'Itteville au profit d'ORANGE en vue de l'implantation d'antennes et la mise à disposition d'une zone technique.

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'**UNANIMITE**

---

4 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX POTAGERS DU TELEGRAPHE

Article unique : De verser au titre de régularisation des subventions municipales 2015, la somme de 7 500 € aux Potagers du Télégraphe,

Vote à la **MAJORITE**

1 Contre: Mme PASSE

5 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

Article 1 : SOLLICITE le bénéfice de la DETR au titre de la construction de deux classes sur la cour Jean Jaurès estimée à 400 400 €,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à en signer les actes susceptibles d'en découler.

Vote à l'UNANIMITE

---

6 - SIGNATURE DU PROJET DE CONVENTION AVEC LA SOCIETE VERMILION POUR LA MISE A DISPOSITION DE CHALEUR FATALE

Article 1 : APPROUVE la lettre d'entente préalable jointe

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à la **MAJORITE**

6 Abstentions : M. PAROLINI – M. DEBONS – Mme GUILLARD – Mme COLOMBIES – M. LAMBERT M. MALHOMME
1 Contre : Mme PASSE

Mme Colombies dit : Il n'y a plus beaucoup de pétrole.
M. Le Maire répond : Je vous rassure, Vermilion n'a aucune inquiétude sur la production de pétrole jusque 2040

7- Projet de création d'un réseau de chaleur fatale et le plan de financement prévisionnel

Article 1 : Approuve le projet de création d'un réseau de chaleur fatale et le plan de financement prévisionnel joint.

Article 2 : Autorise le Maire à faire une demande de subventions auprès de l'ADEME et de signer le dossier de subventions pour la réalisation du réseau de chaleur fatale dans la commune d'Itteville.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes afférents.

Vote à la **MAJORITE**

6 Abstentions : M. PAROLINI – M. DEBONS – Mme GUILLARD – Mme COLOMBIES – M. LAMBERT M. MALHOMME
1 Contre :Mme PASSE

---

8 - MOTION APPELANT A UN PLAN D'URGENCE POUR LES RER

Article 1 : Approuve la motion suivante :

La situation des transports en Ile-de-France devient de plus en plus inquiétante.

Le symbole de ces régressions et de ces injustices est la situation des RER. Lancés il y a 40 ans pour faciliter la circulation et les liens entre bassins de vie et bassins d'emploi, les RER et leurs usagers ont été délaissés.

Plusieurs décennies de sous-investissement nous laissent face à une situation terrible : voitures bondées, trains annulés, retards à répétition, diminution du service sur de nombreuses lignes, 20% des tronçons circulant à vitesse réduite. Sans compter une déficience dans les interconnexions avec les autres transports en commun et l'absence de parkings à statut de PSR (parking de stationnement régional) qui compliquent l'accès aux gares RER.

Pour les 4 millions d'usagers du réseau Transilien (soit un tiers de la population d'Ile-de-France), c'est une véritable catastrophe qui se vit chaque jour.

Un rapport de la Cour des Comptes de 2016 résume cette injustice : *« Selon les services chargés de l'entretien du Transilien, l'état général des infrastructures va continuer à se dégrader jusqu'en 2020 et ce n'est qu'en 2025 qu'on retrouvera le niveau d'aujourd'hui, lequel est loin d'être optimal. »*

Alors que le nombre de passagers augmente de 3% chaque année, la situation va devenir totalement intenable. Les usagers de notre commune le savent bien.

Il en résulte un écart vertigineux entre les territoires couverts par le futur Grand Paris Express (35 milliards d'euros d'investissement à venir) et des territoires comme le nôtre qui subissent un service dégradé sur le RER. Cela conduit aussi à un allongement du trajet domicile-travail.

Au final, c'est la grande couronne qui se trouve reléguée. Pourtant, les habitants de nos territoires sont mis à contribution financière via leurs impôts locaux qui incluent une taxe spéciale d'équipement Grand Paris.

Le Conseil municipal demande un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'Etat, la région, les départements et les opérateurs pour permettre le retour immédiat de moyens humains, financiers et techniques à la hauteur des enjeux.

Article 2 : Décide de transmettre cette motion à :

- Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République
- Madame Elisabeth Borne, Ministre des transports
- Madame Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile-de-France
- Monsieur François Durovray, Président du conseil départemental de l'Essonne
- Monsieur Patrick Imbert, Président de la CCVE
- Monsieur le Président de l'association De Défense Des Usagers, Et Des Maires Et Des Élus En Colère (Adumec) De La Ligne RER D SUD - Branche De Malesherbes

Vote à la **MAJORITE**

1 Abstention : M. PRECY

---

9 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TELETHON

Article unique : De verser un maximum de 3000 € à l'AFM Téléthon,

Vote à la **MAJORITE**

2 Abstentions : Mme GUILLARD – M. DEBONS
1 Contre : M. PASSE

10- Demande de subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes du Val d'Essonne dédié au tourisme et au « petit patrimoine » des travaux de restauration des croix de consécration de l'église.

Article unique : AUTORISE le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours pour la restauration de consécration de l'Eglise.

Vote à **l'UNANIMITE**

Lecture faite et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h16

MAIRIE D'ITTEVILLE ESSONNE

A.SPADA
Maire